



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN DU DURGEON ET DE SES AFFLUENTS (Siren : 257003137)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Vesoul
Arrondissement	Vesoul
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/07/1990
Date d'effet	30/07/1990

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	Monsieur Michel BOURGEOIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	
Téléphone	03 84 78 64 00
Fax	03 84 76 67 05
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	41 304
Densité moyenne	99,21

Périmètres

Nombre total de membres : 49

- Dont 46 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Adelans-et-le-Val-de-Bithaine (217000041)	320
70	Andelarre (217000199)	122
70	Andelarrot (217000207)	251
70	Autrey-lès-Cerre (217000405)	227
70	Auxon (217000447)	448
70	Borey (217000777)	236
70	Calmoutier (217001114)	242
70	Cerre-lès-Noroy (217001155)	220
70	Chariez (217001346)	227
70	Châteney (217001403)	53
70	Châtenois (217001411)	128
70	Chemilly (217001486)	85
70	Clans (217001585)	123
70	Colombe-lès-Vesoul (217001627)	518
70	Colombier (217001635)	434
70	Colombotte (217001643)	60
70	Comberjon (217001668)	182
70	Coulevon (217001791)	197
70	Creveney (217001882)	56
70	Dambenoît-lès-Colombe (217001957)	280
70	Dampvalley-lès-Colombe (217001999)	116
70	Echenoz-la-Méline (217002070)	3 152
70	Frotey-lès-Vesoul (217002617)	1 426
70	Genevrey (217002633)	236
70	La Creuse (217001866)	77
70	La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize (217005586)	127
70	Le Val-Saint-Eloi (217005180)	112
70	Mailleroncourt-Charette (217003227)	325
70	Montcey (217003581)	230
70	Montigny-lès-Vesoul (217003631)	682
70	Mont-le-Vernois (217003672)	158
70	Noidans-lès-Vesoul (217003888)	2 137
70	Noroy-le-Bourg (217003904)	495
70	Pontcey (217004175)	290
70	Pusey (217004282)	1 586
70	Pusy-et-Epenoux (217004290)	552
70	Saulx (217004787)	886
70	Servigney (217004902)	105
70	Vaivre-et-Montoille (217005131)	2 385

70	Vallerois-le-Bois (217005164)	265
70	Varogne (217005222)	139
70	Vellefrie (217005347)	137
70	Vesoul (217005503)	16 934
70	Villeparois (217005594)	214
70	Villers-le-Sec (217005636)	555
70	Vilory (217005693)	86

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
70	CA de Vesoul (247000011)	CA
70	CC des Grands Bois (247000763)	CC
70	CC des Six Villages (247000516)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Autres actions environnementales <i>OBJET</i> Le syndicat intercommunal d'étude et de travaux pour l'aménagement du Durgeon et de ses affluents a pour objet l'étude et l'aménagement du bassin versant du Durgeon. Les aménagements qu'il mettra en oeuvre se rapporteront aux objectifs suivants : · l'amélioration de la qualité des cours d'eau · l'amélioration de la protection de lieux habités contre les inondations · la limitation du ruissellement en zones agricole et naturelle COMPETENCES 1) Compétence " étude " Le SIETA pourra mener des études sur le bassin versant du Durgeon portant sur la gestion de l'eau, l'aménagement des cours d'eau et du bassin versant en lien avec ses objectifs précisés à l'article 2. 2) Compétences " travaux " I- Sur les cours d'eau principaux : Durgeon, Colombine, Bâtard, Vaugine, Méline : a) Amélioration de la qualité des cours d'eau - Entretien et restauration de la végétation rivulaire et des berges (lit mineur) Le SIETA interviendra sur des opérations d'entretien de la végétation et des berges comme défini dans son règlement technique relatif aux travaux d'entretien. (Le règlement en cours lors de la rédaction des présents statuts est celui approuvé par délibération du conseil syndical du 6 avril 1995. Sa modification éventuelle sera soumise à la délibération du conseil) - Renaturation (lit mineur et lit majeur) Aménagements visant à améliorer le fonctionnement naturel du cours d'eau (Ex : remise en eaux d'anciens méandres, recréusement de méandres, retalutage des berges, création d'une banquette, etc.) - Préservation et restauration de zones humides (lit majeur et bassin versant) (Ex : protection de terrains humides bordant le cours d'eau par contractualisation ou conventionnement avec le propriétaire de la parcelle, etc.) b) Amélioration de la protection de lieux habités contre les inondations - Aménagements de dispositifs de protections rapprochées de lieux habités (lit majeur) (Ex : création d'un merlon ou d'un mur de protection en ceinture d'une habitation vulnérable, etc.) Ces aménagements seront réalisés dans le cadre d'opérations d'intérêt général visant à protéger un ensemble de lieux habités : quartier, pâté de maisons, etc. - Aménagement de la plaine de Frotey-les-Vesoul (lit majeur) (Aménagement visant à exploiter au mieux le caractère inondable de la plaine de Frotey-les-Vesoul dans un but de gestion des inondations) - Recalibrage du lit et des berges en zone urbanisée (lit mineur) (Ex : Vesoul -Pré des Angles) II- Les ruisseaux affluents des cours d'eau principaux a) Amélioration de la qualité des cours d'eau - - Renaturation (Voir Ch. I) - Préservation et restauration de zones humides (Voir Ch. I) b) Amélioration de la protection des lieux habités contre les inondations - Aménagement de dispositifs de rétention (Ex : mise en place d'un merlon en travers du lit du ruisseau favorisant l'écrêtement des fortes crues dans les terrains adjacents au cours d'eau, etc.) III- Cours d'eau principaux, ruisseaux affluents et versants a) Gestion du ruissellement en zones naturelle et agricole - Aménagement de fossés d'assainissement agricole (Ex : mise en place d'un seuil permettant un calibrage du débit et la mobilisation du volume du fossé pour retenir l'eau lors de pluies exceptionnelles, etc.) - Aménagement de l'espace rural, action

sur l'occupation des sols (Ex : mise en place de haies, etc.) 3) Opérations foncières Le SIETA pourra procéder à des opérations d'acquisition et d'échanges fonciers en concertation avec les propriétaires et usagers et à condition que ces opérations rentrent dans le cadre d'un projet de travaux dont il a la compétence. Le SIETA pourra mandater un prestataire compétent pour l'appuyer sur ses opérations foncières..

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)